

L'association, quelques repères

NAISSANCE DE L'ADRLVD

C'est Pierre COLLIN, Directeur du laboratoire vétérinaire départemental de la Côte d'Or et Claude BRU Directeur du laboratoire vétérinaire départemental du Loiret qui ont pris l'initiative de créer un organisme de rencontre destiné à maintenir les liens amicaux qui se sont tissés entre les directeurs au cours des années.

En décembre 1989, il a envoyé aux retraités, dont il a pu récupérer les adresses, un questionnaire destiné à connaître leur avis sur ce projet.

Le 8 décembre 1991, Pierre COLLIN étant décédé en décembre 1990, Robert SENDRAL, Yves LE TURDU, Jean-Pierre DUE, Alain STROHL et Claude BRU lors d'une réunion à PARIS, ont repris le projet et décidé du principe de la création d'une AMICALE. Il est à noter que Jean PITRE et Robert CANTENEUR adhéraient à l'idée mais n'ont pas pu se joindre au groupe fondateur.

Le projet de statuts rédigés, Claude MEURIER a accepté que le siège social soit au laboratoire central de Maisons-Alfort.

Le 9 décembre 1992, un comité provisoire, constitué de Claude BRU, Robert CANTENEUR, Jean-Pierre DUE, Yves LE TURDU, Robert SENDRAL et Alain STROHL, a sollicité les retraités pour étudier le projet des statuts, connaitre leur envie d'adhérer à une amicale et leur avis sur le principe de réunions annuelles décentralisées.

Le 18 mai 1993, a lieu l'assemblée générale constitutive, à Maisons-Alfort, avec comme membres du CA .

BRU Claude	BECHADE Anne-Marie	CHIROL Claude	LE TURDU Yves
SENDRAL Robert	LE GUILLOUX Michel	THILLEROT Michel	CANTENEUR Robert
MILLET André	SENAUX Louis		

27 et 28 septembre 1993 : premières journées, en Saône et Loire et dans les pays de l'Ain.

Le 7 décembre 1993 : réunion du premier CA au LCRV à Maisons-Alfort.

Le 14 décembre 1993 : les premiers statuts ont publié aux Journal officiel.

1978 – Déclaration à la préfecture du Val-de-Marne. ASSOCIATION AMICALE DES DIRECTEURS RETRAITÉS DES LABORATOIRES VÉTÉRINAIRES DÉPARTEMENTAUX.
Objet : maintenir entre les collègues anciens directeurs de laboratoires vétérinaires départementaux les relations amicales qu'ils ont entretenues durant leur activité professionnelle ; transmettre éventuellement toutes informations concernant les intérêts moraux et matériels des adhérents. Siège social : laboratoire central de recherches vétérinaires, 22, rue Pierre-Curie, 94700 Maisons-Alfort. Date de la déclaration : 14 décembre 1993.

Son nom est « **ASSOCIATION AMICALE DES DIRECTEURS RETRAITES DES LABORATOIRES VETERINAIRES DEPARTEMENTAUX** »

Son siège social est au **Laboratoire central de recherches Vétérinaires 22, rue Pierre curie, 94700 Maisons-Alfort**.

Le 4 juin 2002, le siège a été transféré à l'Assemblée des Départements de France, 6, rue Duguay Trouin 75006 PARIS

Le 30 mai 2018, les statuts ont été modifiés lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Angers.

Le but était d'ouvrir l'association aux cadres des laboratoires d'analyses de service public. En effet la nouvelle organisation des laboratoires départementaux a souvent regroupé différents laboratoires spécialisés en santé animale, en hygiène alimentaire, en hydrologie, en œnologie, en lait, en environnement, etc. avec une seule direction administrative et des sites d'analyses répartis sur plusieurs départements voire plusieurs régions.

NAISSANCE DE L'ARELPA

Le 4 juin 2024, les statuts ont été modifiés lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Mesnil Saint Père dans l'Aube

Les missions des laboratoires départementaux ont changé. A côté des analyses vétérinaires les laboratoires font des analyses chimiques, génétiques, de terre, du conseil, des audits, etc. Les organisations administratives et financières ont été modifiées avec des regroupements. Dans ces conditions, la majorité des cadres potentiellement futurs adhérents ne se retrouvent pas dans la spécificité vétérinaire. Pour tenter la survie de l'association en élargissant la cible avec un vocable non clivant l'ancien titre : Association des Directeurs et Cadres Retraités des Laboratoires d'Analyses de Service Public ADRLVD est remplacé par le nouveau titre :

**Association des Directeurs et Cadres Retraités des Laboratoires d'Analyses de Service Public
ARELPA**

PREMIERS STATUTS

Article 1

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :
Association des Directeurs retraités des Laboratoires Vétérinaires départementaux.
Sa durée est illimitée.

Article 2

Cette association a pour but :

- D'une part, de maintenir entre les collègues anciens directeurs de laboratoires vétérinaires départementaux les relations amicales qu'ils ont entretenues durant leur activité professionnelle,
- Et, d'autre part, de transmettre éventuellement toutes informations concernant les intérêts moraux et matériels des adhérents.

Article 3

L'association a son siège social au Laboratoire Central de Recherches Vétérinaires de Maisons alfort. Il pourra être transféré en tout autre endroit par simple décision du Conseil d'Administration, ratifiée par l'Assemblée Générale.

Article 4

L'association est composée de :

- membres d'honneur
- membres actifs ou adhérents
- membres associés.

Article 5

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Article 6 : LES MEMBRES

- peuvent être membres d'honneur après décision de l'assemblée générale, ceux qui ont rendu des services signalés à l'association. Ils sont dispensés de cotisation.
- sont membres actifs, les collègues qui ont pris l'engagement de verser annuellement une cotisation fixée chaque année par l'assemblée générale.
- peuvent être membres associés les biologistes retraités ayant exercé les fonctions de responsabilité dans un laboratoire départemental. Ils versent la même cotisation que les membres actifs.

Article 7

La qualité de membre se perd par :

- la démission,
- la radiation

Tout membre qui refuse de payer sa cotisation ou de se conformer aux statuts, ou portera atteinte à l'association, est immédiatement radié.

Article 8

Les ressources de l'association comprennent :

- le montant des cotisations,
- éventuellement les subventions allouées par les collectivités et les produits de manifestations organisées par l'association,
- et toutes autres non interdites par la loi.

Article 9 : CONSEIL D'ADMINISTRATION.

L'association est dirigée par un conseil d'administration de 6 à 12 membres, élus pour 4 années par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- un président
- un vice-président
- un secrétaire et un secrétaire-adjoint
- un trésorier et un trésorier-adjoint.

Le Conseil étant renouvelé par moitié tous les deux ans, la première fois, les membres sont désignés par le sort.

Le Président signe tous les actes et délibérations. Il représente l'association en Justice et dans tous les actes de la vie civile, et, chaque année, il établit un rapport moral qui est soumis au Conseil d'Administration, puis à l'Assemblée Générale.

Il peut déléguer ses fonctions au Vice-Président ou à tout autre membre du bureau.

Il délègue sa signature au Trésorier qui encaisse les recettes, assure le paiement des dépenses, établit un rapport financier soumis au Conseil d'Administration puis à l'Assemblée Générale.

En cas de vacances dans le Conseil, celui-ci y pourvoira, sauf, à demander la ratification des nouveaux membres à l'Assemblée Générale ordinaire. La date d'expiration du mandat des nouveaux membres est la même que celle de ceux qu'ils remplacent.

Article 10

Le Conseil d'Administration se réunit en principe une fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du 1/4 de ses membres.

Les réunions font l'objet de procès-verbaux signés par le Président.

Article 11

L'Assemblée Générale détermine l'activité de l'Association ; elle se réunit au moins une fois par an et à chaque fois qu'elle est convoquée à l'initiative du Conseil d'Administration ou à la demande de la moitié des membres de l'Association.

Les membres sont convoqués par le Président, quinze jours francs au moins avant la tenue de l'Assemblée dont l'ordre du jour est fixé par le Conseil d'Administration.

Chaque membre de l'Association peut mandater un autre membre pour le représenter. Chaque mandataire ne peut recevoir que trois mandats.

Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances sont signés par le Président.

Article 12

Les statuts ne peuvent être modifiés que par une Assemblée Générale extraordinaire, laquelle ne peut délibérer valablement que si les 2/3 des membres sont présents ou représentés dans les conditions de l'article 11.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau par les soins de son Président, mais à quinze jours au moins d'intervalle. Elle peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés dans les conditions de l'article 11.

Article 13

La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par une Assemblée Générale extraordinaire convoquée et délibérant dans les conditions prévues à l'article 12.

L'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens et décide de la dévolution de l'actif, conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

La dissolution doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture.

LES MEMBRES DU BUREAU

Années	Présidents Vice-présidents	Trésoriers Adjoints	Secrétaires Adjoints	Années
1993			Claude Chirol	1993
1994			Yves Le Turdu	1994
1995				1995
1996				1996
1997	Claude Bru Anne-Marie Béchade	Robert Sendral	Claude Chirol	1997
1998		Michel Thillerot	Claude Chirol	1998
1999			Michel Rivé	1999
2000				2000
2001	Michel Rivé Anne-Marie Béchade		Claude Chirol	2001
2002			Robert Canteneur	2002
2003			Robert Ferry	2003
2004			Robert Canteneur	2004
2005	Michel Rivé Christian Bordas		Robert Ferry	2005
2006			Jean-Marie Guéraud	2006
2007				2007
2008				2008
2009				2009
2010	Christian Bordas Jacques Rivière	Claude Chasteloux		2010
2011		Michel Thillerot		2011
2012			Jean-Marie Guéraud	2012
2013				2013
2014				2014
2015				2015
2016				2016
2017	Marc Morand Jacques Rivière	Claude Chasteloux	Nicole Pons Jean-Marie Guéraud	2017
2018		Robert Filleton	Nicole Pons	2018
2019			Marie-Claude Chenat	2019
2020				2020
2021				2021
2022	Marc Morand Claire Feillou		Nicole Pons	2022
2023			Jean-Pierre Lamberet	2023

Années	Présidents <i>Vice-présidents</i>	Trésoriers Adjoints	Secrétaires Adjoints	Années
2024	Claire Feillou Jacques Rivière	Michelle Selve Robert Filleton	Nicole Pons Marie-Claude Chenat Alain Ménard Webmaster	2024

LES VOYAGES

Date voyage	Lieu voyage	Organisateurs <u>Les conjoints sont associés</u>
27 & 28 septembre 1993	Saône-&-Loire	Robert Sendral et Claude Chirol
14 et 15 juin 1994	Angers	Michel Rivé, Michel Goyon et Pierre Protin
19 & 20 septembre 1995	Toulouse et l'Albigeois	Hubert Gérard
26 au 28 juin 1996	Région de Grenoble - Briançon	Olivier Turquand
21 au 24 mai 1997	Bretagne : Pléneuf Val André	Michel Le Guillou Yves Le Turdu et Claude David
17 au 19 juin 1998	Alsace	Robert Canteneur
26 au 28 mai 1999	Val de Loire et Orléans	Claude Bru
25 au 28 Avril 2000	D'Aix en Provence à Marseille	Michel Thillerot
8 au 11 mai 2001	Brive la gaillarde	Christian Bordas
15 au 17 mai 2002	Pays basque	Georges Lauzet et Aimé Vuillaume
14 au 16 mai 2003	Bourgogne du Sud	Robert Sendral et Claude Chirol
4 au 8 mai 2004	Saumur	Pierre Protin et Michel Rivé
18 au 20 mai 2005	Toulouse, Carcassonne	Gérard Montagut
17 au 1 mai 2006	L'Isère	Olivier Turquand
23 au 25 mai 2007	Rennes	Claude David
20 au 24 mai 2008	Nancy & Metz	Robert Ferry
5 au 9 mai 2009	Croisière sur le Rhône	Robert Ferry
18 au 22 mai 2010	Corrèze	Christian Bordas et Claude Chasteloux
18 au 20 mai 2011	Autour de Lyon	Robert Filleton, Chantal Chaubeau et Jean-Jacques Rodot
23 au 26 mai 2012	Melun, Seine et Marne	Jacques rivière, Claude Meurier et Lucien Martain
29 au 31 mai 2013	Le Gers	Chantal Chaubeau, Robert Filleton et Jean-Jacques Rodot
20 au 23 mai 2014	Loiret, cœur de Loire	Marie Claude Chenat et Jean- Marie Guéraud
19 au 23 mai 2015	La région de Toulouse	Jean-Pierre Lamberet et Gérard Montagut
17 au 21 mai 2016	Le Jura	Marc Morand et Nicole Pons
16 au 20 mai 2017	Autour de Clermont Ferrand	Robert Filleton
29 mai au 2 juin 2018	La région d'Angers	Yves Portejoie
28 mai au 1 juin 2019	L'Ain	Annie Dubois et Nicole Pons
2020		COVID
22 au 26 juin 2021	Aunis et Saintonge	Nicole Malo et Marc Morand

14 au 18 juin 2022	Le Comminges	Claire Feillou
22 au 26 mai 2023	Massif Central	Alain Raynaud et Alain Ménard
3 - 7 juin 2024	Découverte de l'Aube	Annie Dubois, Patricia Hermitte, Nicole Pons

Document mis à jour en juillet 2024 par Nicole PONS secrétaire ADRLVD
A partir d'un travail débuté par Jacques Rivière et des archives

Affaire à suivre